

Ce formulaire est à retourner à la Chambre d'agriculture de la Vienne
par mail à l'adresse suivante : direction@vienne.chambagri.fr

S'agissant de données à caractère personnel dont l'utilisation est strictement encadrée, les demandes et traitements devront respecter en tous points les termes du règlement général pour la protection des données à caractère personnel (RGPD) consultable sur le site de la CNIL.

La formalisation des demandes de communication de ces données répond à trois objectifs :

- Simplifier et clarifier la procédure de demande,
- Faciliter l'instruction de la demande, en disposant d'emblée des éléments juridiques nécessaires, relevant :
 - des textes et avis de la commission nationale informatique et liberté (CNIL)
 - du règlement général communautaire pour la protection des données à caractère personnel (RGPD),
- Faciliter la tenue du registre des demandes.

La demande, présentée à l'aide du formulaire joint, doit notamment comporter :

- l'énumération précise des informations souhaitées
- la finalité principale du traitement et ses éventuelles sous-finalités, rapportées aux missions de service public assurées par le demandeur
- les informations permettant d'établir la réalité et la nature de ces missions, par exemple par les références réglementaires qui les définissent, ainsi que le champ géographique de compétences du demandeur
- le nom et la description du traitement
- les coordonnées du responsable de traitement (RT), au sens du RGPD
- les coordonnées du délégué à la protection des données (DPD), au sens du RGPD

La demande devra être signée du représentant légal de la structure, ou de toute personne ayant reçu délégation à cette fin (responsable de traitement, délégué à la protection des données ...)

La demande devra être accompagnée de toute pièce justificative apte à en faciliter l'instruction.

Les données transmises sont issues de la base de données régionale des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine alimentée pour partie par l'activité de service public de déclaration, modification ou cessation d'entreprises. Ces données, faisant l'objet de mise à jour quotidiennement, ne peuvent en aucun cas revêtir un caractère officiel et définitif au moment de leur transmission au demandeur.

1/ Identité du demandeur (responsable du traitement)

Nom, Prénom ou raison sociale	
Adresse	
Téléphone	
Portable	
Coordonnées du responsable	Nom et prénom : Email :
Coordonnées de la personne référente	Nom et prénom : Email :
Coordonnées du délégué à la protection des données	Nom et prénom : Email :
Statut juridique du demandeur	<ul style="list-style-type: none">• Service de l'État : <input type="checkbox"/>• Collectivité : <input type="checkbox"/>• Établissement public : <input type="checkbox"/>• Organisme privé chargé d'une mission de service public : <input type="checkbox"/>• Autre statut (précisez ci-dessous): <input type="checkbox"/>

2/ Nature des données demandées

<p>Enumération des données demandées</p> <p>!!\ cocher les cases correspondantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Numéro PACAGE <input type="checkbox"/> • Siret <input type="checkbox"/> • Forme juridique <input type="checkbox"/> • Civilité <input type="checkbox"/> • Raison sociale <input type="checkbox"/> • Nombre d'associés..... <input type="checkbox"/> • Nom et prénom des associés..... <input type="checkbox"/> • Coordonnées personnelles des associés <input type="checkbox"/> • Adresse mail <input type="checkbox"/> • Adresse postale <input type="checkbox"/> <i>Lieu dit, adresse, Code postal, Commune, Code Insee)</i> • Adresse du siège social <input type="checkbox"/> <i>(lieu-dit, adresse, code postal, commune, code insee)</i> • Téléphone fixe <input type="checkbox"/> • Téléphone mobile <input type="checkbox"/> • Productions agricoles <input type="checkbox"/>
<p>Périmètre</p> <p>!!\ joindre la liste des codes INSEE format numérique CSV ou ODS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communes de la Vienne(à lister ci-dessous) ou liste jointe..... <input type="checkbox"/> • EPCI (à lister ci-dessous): <input type="checkbox"/> • Autre (à détailler ci-dessous) <input type="checkbox"/>
<p>Format de la donnée demandé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Excel : indiquer l'extension (xls, xlsx...) : <input type="checkbox"/> Libre office <input type="checkbox"/> Autre : : indiquer l'extension (xls, xlsx...) :

3/ La demande, usages et traitements des données demandées

Intitulé de la mission de service public et références réglementaires <i>(préciser votre demande : cadre, attentes, public, périmètre...)</i>	
Usages attendus des données <i>(objectifs fonctionnels des traitements)</i>	
Description des traitements réalisés <i>(Lister les opérations et traitements que vous appliquerez aux données que vous demandez : tri, croisement, requêtes géographiques, transformation...et tables employées)</i>	

Je soussigné, (le responsable de traitement).....
m'engage à respecter l'ensemble des règles d'utilisation des données personnelles qui m'ont été communiquées et à n'utiliser les données transmises que dans la limite des traitements indiqués dans la demande et à fournir aux personnes concernées par le traitement de données, les informations prévues à l'article 14 du Règlement Général de Protection des Données (Annexe 1) :

Date et signature du demandeur

Annexe 1 : Article 14 RGPD

Informations à fournir lorsque les données à caractère personnel n'ont pas été collectées auprès de la personne concernée

1. Lorsque les données à caractère personnel n'ont pas été collectées auprès de la personne concernée, le responsable du traitement fournit à celle-ci toutes les informations suivantes :
 - a) l'identité et les coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du représentant du responsable du traitement;
 - b) le cas échéant, les coordonnées du délégué à la protection des données;
 - c) les finalités du traitement auquel sont destinées les données à caractère personnel ainsi que la base juridique du traitement;
 - d) les catégories de données à caractère personnel concernées;
 - e) le cas échéant, les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel;
 - f) le cas échéant, le fait que le responsable du traitement a l'intention d'effectuer un transfert de données à caractère personnel à un destinataire dans un pays tiers ou une organisation internationale, et l'existence ou l'absence d'une décision d'adéquation rendue par la Commission ou, dans le cas des transferts visés à l'article 46 ou 47, ou à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa, la référence aux garanties appropriées ou adaptées et les moyens d'en obtenir une copie ou l'endroit où elles ont été mises à disposition;
2. En plus des informations visées au paragraphe 1, le responsable du traitement fournit à la personne concernée les informations suivantes nécessaires pour garantir un traitement équitable et transparent à l'égard de la personne concernée:
 - a) la durée pendant laquelle les données à caractère personnel seront conservées ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée;
 - b) lorsque le traitement est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point f), les intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers;
 - c) l'existence du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ainsi que du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données;
 - d) lorsque le traitement est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point a), ou sur l'article 9, paragraphe 2, point a), l'existence du droit de retirer le consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci;
 - e) le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle;
 - f) la source d'où proviennent les données à caractère personnel et, le cas échéant, une mention indiquant qu'elles sont issues ou non de sources accessibles au public;
 - g) l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, visée à l'article 22, paragraphes 1 et 4, et, au moins en pareils cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour la personne concernée.
3. Le responsable du traitement fournit les informations visées aux paragraphes 1 et 2 :
 - a) dans un délai raisonnable après avoir obtenu les données à caractère personnel, mais ne dépassant pas un mois, eu égard aux circonstances particulières dans lesquelles les données à caractère personnel sont traitées;
 - b) si les données à caractère personnel doivent être utilisées aux fins de la communication avec la personne concernée, au plus tard au moment de la première communication à ladite personne; ou
 - c) s'il est envisagé de communiquer les informations à un autre destinataire, au plus tard lorsque les données à caractère personnel sont communiquées pour la première fois.
4. Lorsqu'il a l'intention d'effectuer un traitement ultérieur des données à caractère personnel pour une finalité autre que celle pour laquelle les données à caractère personnel ont été obtenues, le responsable du traitement fournit au préalable à la personne concernée des informations au sujet de cette autre finalité et toute autre information pertinente visée au paragraphe 2.
5. Les paragraphes 1 à 4 ne s'appliquent pas lorsque et dans la mesure où:
 - a) la personne concernée dispose déjà de ces informations;
 - b) la fourniture de telles informations se révèle impossible ou exigerait des efforts disproportionnés, en particulier pour le traitement à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques sous réserve des conditions et garanties visées à l'article 89, paragraphe 1, ou dans la mesure où l'obligation visée au paragraphe 1 du présent article est susceptible de rendre impossible ou de compromettre gravement la réalisation des objectifs dudit traitement. En pareils cas, le responsable du traitement prend des mesures appropriées pour protéger les droits et libertés ainsi que les intérêts légitimes de la personne concernée, y compris en rendant les informations publiquement disponibles;
 - c) l'obtention ou la communication des informations sont expressément prévues par le droit de l'Union ou le droit de l'État membre auquel le responsable du traitement est soumis et qui prévoit des mesures appropriées visant à protéger les intérêts légitimes de la personne concernée; ou
 - d) les données à caractère personnel doivent rester confidentielles en vertu d'une obligation de secret professionnel réglementée par le droit de l'Union ou le droit des États membre, y compris une obligation légale de secret professionnel.